



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 16 novembre 2022

### LE PLAN HIVERNAL 2022-2023 DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Le dispositif «plan hivernal» est actif du 1er novembre au 31 mars. La préparation de ce dispositif a été réalisée au travers d'échanges partenariaux avec les acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement adapté. La coordination des partenaires durant la période hivernale est assurée par la DDETSPP. Des suivis quotidiens sont mis en place avec le SIAO et les maraudes afin de repérer les situations à risque. Le dispositif de veille sociale est renforcé (maraudes, accueils de jour).

#### 1- Le renforcement du dispositif de veille sociale

En complément de celles organisées par la croix rouge, le Samu social organise des maraudes quotidiennes sur Tarbes et Lourdes à partir de 18h30 (jusqu'à minuit environ) permettant d'aller vers les publics à la rue, de les orienter vers les dispositifs d'hébergement d'urgence, de leur proposer des collations et boissons chaudes, couvertures de survie... Depuis le mois d'août, une professionnelle - financée par l'État - les accompagne afin d'enclencher l'accompagnement social de ces publics (ouverture de droits notamment). Elle participe à la cellule des grands précaires animée par la DDETSPP et le SIAO, qui permet d'aborder, avec les partenaires, tout au long de l'année, les situations complexes des personnes à la rue ne souhaitant pas d'accompagnement ou d'orientation vers les dispositifs d'hébergement.

De plus, les accueils de jour prennent en charge les personnes précaires.

Sur Tarbes, ce dispositif permet de couvrir l'intégralité des jours de la semaine en période hivernale. En cas de grand froid, des ouvertures complémentaires peuvent être activées notamment pour proposer des solutions d'accueil le week-end.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Café Solidaire	10h-14h* 14h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	/	/
Halte Saint Vincent	/	9h-11h30	9h-11h30	9h-11h30	9h-11h30	10h-13h30	10h-13h30*
Secours catholique	9h-11h	/	9h-11h 14h-17h	/	9h-11h 14h-17h	13h30-17h*	11h-14h30 13h30-17h*
Secours populaire	9h-12h* 14h-17h (Extensible 18h)*	9h-12h* 14h-17h	9h-12h* 14h-17h	9h-12h* 14h-17h	9h-12h* 14h-17h	/	/

\* Horaires des ouvertures complémentaires dans le cadre du plan « grand froid »

Sur Lourdes, l'accueil de jour du CCAS est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et se poursuit dans l'après-midi en cas d'alerte météo (jusqu'à 15h30).

Les associations solidaires sont également mobilisées dans la prise en charge des publics précaires :

- les restaurants du cœur distribuent des repas chauds les lundis et vendredis à Tarbes et les mardis à Lourdes ;
- les associations d'aide alimentaire poursuivent leurs actions de distribution par la délivrance de colis d'urgence gratuits ;
- la banque alimentaire organise une grande collecte nationale du 25 au 27 novembre 2022.

## 2- La mobilisation du parc d'hébergement

L'hébergement d'urgence est accessible aux personnes sans abri et en situation de détresse, sans condition de nationalité, d'âge, de sexe, de composition familiale. Le département dispose de **175 places d'hébergement d'urgence pérennes (contre 91 en 2018) réparties comme suit :**

TARBES	102 places	ATRIUM FJT
	20 places	Peyriguère
	5 places	ERMITAGE
	10 places	C.I.D.F.F.
TARBES-LOURDES	18 places	Croix Rouge Régionale
LOURDES	20 places	Cités Caritas
<b>TOTAL</b>	<b>175 places</b>	<b>6 associations gestionnaires</b>

En cas de déclenchement du plan de grand froid des capacités complémentaires peuvent être activées :

TARBES	15 places	Gymnase ville de Tarbes
	4 places	CCAS Lannemezan
	4 places	CCAS Vic-en-Bigorre
<b>TOTAL</b>	<b>23 places</b>	

Les CCAS de Vic et Lannemezan disposent de 4 places d'abri de nuit dédiées pour moitié à l'orientation par les services des CCAS de personnes sans domicile, présentes sur la commune et pour moitié à la main du SIAO toute l'année. En cas de grand froid, les CCAS mettent à disposition du SIAO l'intégralité de leurs places.

### Lexique

DDETSP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

CCAS : Centre communal d'action social